

C O N S E I L - Z O N E D E P O L I C E

Séance du 23 février 2021

La séance est ouverte à 18h06

Présidence:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deborsu, Ch. Mouget (jusqu'au point 5), P. Grandchamps, S. Scailquin
MM. T. Auspert, L. Gennart, B. Sohier

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (cdH)

Mmes C. Bazelaire, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, A. Oger,
G. Plennevaux, A-M. Salembier

MM. C. Capelle, D. Fievet, V. Maillen, M. P. Mailleux (jusqu'au point 5), F. Mencaccini (à partir du point 5)

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (Ecolo)

Mmes C. Halut (jusqu'au point 5), R. Marchal (jusqu'au point 5), A. Minet, C. Quintero
Pacanchique (jusqu'au point 5)

M. A. Gavroy (jusqu'au point 5)

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

M. B. Guillitte,

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)

Mmes C. Collard, M. Chenoy (jusqu'au point 5), N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux (à partir du point 5.1)

MM. J. Damilot, C. Pirot, F. Seumois (à partir du point art.94), K. Tory (à partir du point 2),

M. L. Demarteau, Chef de groupe (DéFI)

MM. P-Y Dupuis (jusqu'au point 5), J. Lemoine (jusqu'au point 5)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)

Mmes F. Jacquet

Mme F. Kinet, Conseillère (jusqu'au point 5)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusé et excusée :

M. E. Nahon, Conseiller communal MR

Mme O. Baivier, Conseillère communale PTB

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

ZONE DE POLICE	5
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	5
1. Mobilité: ouverture des emplois 1er cycle 2021.....	5
2. Mobilité: ouverture des emplois 1er cycle 2021: emploi de Conseiller de niveau A - adjoint à la Direction des Ressources Matérielles.....	5
3. Emploi de Conseiller Niveau A - adjoint à la Direction des Ressources Matérielles - composition du jury de sélection.....	6
DIRECTION GENERALE	7
CELLULE CONSEIL	7
4. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021.....	7
Point inscrit à la demande d'un Conseiller	7
5. "Le moniteur de sécurité" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)	7

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Bonsoir à chacun et chacune. Je vous propose de démarrer notre séance du Conseil de Zone de Police.

Je vais d'abord commencer par les présences.

Quelques éléments de rappel qui deviennent habituels bien entendu.

Les présences sont relevées par la Cellule Conseil et validées par Madame la Directrice générale sur base de votre présence à l'écran. Veuillez donc vous assurer du bon fonctionnement de votre caméra.

Ne mettez pas une photo de vous lors de vos dernières vacances, même si ça n'empêche pas Monsieur Guillitte de l'avoir en fond d'écran, bien entendu. Mais veuillez aussi à ne pas couper alors trop longtemps la caméra pour s'assurer effectivement de votre présence effective aux discussions et à la validation des points.

Si vous quittez la séance avant la fin, merci d'envoyer un mail signalant votre départ à la Cellule Conseil dont vous connaissez l'adresse, c'est cellule.conseil@ville.namur.be. L'heure reprise sur ce mail permettra la validation ou non de votre jeton de présence en fonction des règles applicables.

S'agissant des votes, à chaque fois que l'on doit voter sur un point qui est en séance publique et qui est lui-même un vote "public", ça se fera donc par l'intermédiaire des chefs de groupe a priori qui s'exprimeront au nom du groupe sans préjudice évidemment du droit de chacun des élus quels qu'ils soient de pouvoir exprimer individuellement leur vote, comme l'article 42 de notre ROI le précise. Donc, s'il devait être différent du vote exprimé par le chef de groupe, il ne faut pas hésiter à le signaler.

Votes à scrutin secret: là, il y a un bulletin de vote. Je vois qu'un certain Monsieur Gillon est connecté, puis-je lui demander de couper son micro parce qu'il y a un bruit parasite. Ce serait très gentil. Merci Monsieur Gillon.

Les votes à bulletin secret se font uniquement pour le huis clos avec un bulletin de vote, soyez bien attentif au respect de la procédure pour permettre à chaque point d'être voté en bonne et due forme tout en facilitant la tâche de la Directrice générale.

Vous avez reçu tous les bulletins de vote pour la séance tant du Conseil de Zone que la séance du Conseil communal. N'oubliez pas de les compléter au moment où le point est abordé, ceci afin que les votes soient en parfaite concordance avec la liste des présences.

Ne complétez donc pas le bulletin de vote à l'avance si d'aventure au final, vous ne participiez pas au vote.

Ces documents complétés sont à renvoyer idéalement dès ce soir, au pire demain, par retour de mail à la Directrice générale, à son adresse personnelle, rappelons-le, pas sur la boîte générale. Sans quoi, si vous transmettez cela à d'autres destinataires que la Directrice générale elle-même, les bulletins de vote ne pourront pas être comptabilisés.

Conformément au décret du 1^{er} octobre 2020, elle se chargera d'anonymiser les votes et en assurera le caractère secret en vertu de son devoir de secret professionnel.

Le temps de parole, vous le savez, est aussi cadré. Le minutage sera opéré par le Directeur général adjoint qui avertira l'intervenant de l'expiration de son temps de parole.

Et désormais, puisque nous tirons toujours des enseignements des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, si un problème technique devait survenir lors de notre séance de visioconférence et/ou la diffusion sur YouTube en direct.

Alors aussitôt remarqué, nous déclarerons une suspension de séance de manière à ce que la reprise se fasse dans les minutes qui suivront avec toutes les garanties du débat démocratique et de la publicité des séances.

Voilà pour les communications de service, comme l'on dit, qui nous permettent alors d'entamer à proprement parler notre ordre du jour. Et nous allons démarrer avec la séance de notre Zone de

Police.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

1. Mobilité: ouverture des emplois 1er cycle 2021

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 21 janvier 2021;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 8 février 2021,

Sur proposition du Collège du 09 février 2021,

Déclare vacants dans le cadre opérationnel et calog de la Zone de Police:

Cadre opérationnel:

2 emplois d'INPP au Service Police-Secours

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

1 emploi d'INP au Service Police-Secours

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

1 emploi d'INP au Service Proximité

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

1 emploi d'INP au Service Information Policière

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

2 emplois d'inspecteurs au Service Enquêtes et Recherches

Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

Cadre calog:

1 Conseiller de Niveau A - Adjoint à la Direction des Ressources Matérielles

Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.

2. Mobilité: ouverture des emplois 1er cycle 2021: emploi de Conseiller de niveau A - adjoint à la Direction des Ressources Matérielles

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol);

Vu l'A.R. du 23 mars 2007 modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2001 ;

Vu l'A.M. du 05 juin 2007 définissant le système de pondération des fonctions de niveau A du cadre administratif et logistique des services de police ;

Vu la circulaire GPI 60 du 21 juin 2007 concernant la pondération des fonctions de niveau A du cadre administratif et logistique des services de police ;

Vu sa délibération du 13 octobre 2020 portant modification du cadre administratif et logistique de la zone de police;

Vu l'avis de la commission de pondération (DGS/DSP) rendu conformément aux dispositions de la circulaire GPI 60 en date du 16 novembre 2020;

Vu le maintien de la proposition motivée du Chef de corps concernant la pondération des fonctions de niveau A au sein de la zone de police;

Vu l'avis émis par les organisations syndicales en date du 4 décembre 2020;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 8 février 2021;

Sur proposition du Collège du 09 février 2021,

Adapte le cadre Calog Niveau A de la zone comme suit :

NIVEAU A - CONSEILLER	7
Directeur des Ressources Humaines	Classe 3
Directeur des Ressources Matérielles	Classe 3
Conseiller Juridique	Classe 3
Conseiller en Communication	Classe 2
Analyste Stratégique	Classe 1
Adjoint au Directeur des Ressources Matérielles	Classe 1
Gestion pécuniaire et statutaire Ressources Humaines	Classe 1

3. Emploi de Conseiller Niveau A - adjoint à la Direction des Ressources Matérielles - composition du jury de sélection

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et plus particulièrement les articles VI.II.41 à VI.II.43;

Vu le cadre de la zone de police et la déclaration de vacance d'un emploi de Conseiller Niveau A - Adjoint à la Direction des Ressources Matérielles;

Vu le rapport du Chef de Corps du 21 janvier 2021;

Sur proposition du Collège du 09 février 2021,

Compose la commission de sélection locale pour l'emploi vacant de Conseiller Niveau A - Adjoint à la Direction des Ressources Matérielles de la manière suivante:

Président: M.Olivier Libois, 1er Commissaire divisionnaire, Chef de corps;

Assesseurs:

Mme Nathalie Pire, 1er Conseiller, DRH;

M. Laurent Moreau, Conseiller, Directeur des Ressources Matérielles;

M. Franck Quintens, 1er Assistant, DRH.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

4. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal,

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil - Zone de Police du 26 janvier 2021 a été mis à disposition des Conseillers.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN CONSEILLER

5. "Le moniteur de sécurité" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

On en arrive déjà parce que cet ordre du jour était très bref au point complémentaire qui a été inscrit par Monsieur le Chef de groupe du PS, Monsieur Martin et qui concerne le moniteur de sécurité.

Je vous en prie, Monsieur Martin, vous avez 5 minutes pour développer votre question.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Monsieur le Président.

Le moniteur de sécurité est une enquête à grande échelle réalisée sur la population belge et qui s'intéresse à diverses problématiques en matière de sécurité. Cette enquête comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et aux plaintes, à la prévention, aux contacts entre les citoyens et les services de Police et enfin au fonctionnement des services de Police.

Si une politique de sécurité doit être fondée sur les informations de l'autorité compétente, il est également important d'évaluer l'opinion publique quant aux questions de sécurité. Une image intégrée peut ensuite être utilisée pour les plans de sécurité aux différents niveaux de gestion et notamment à notre niveau local.

La dernière version du moniteur date de 2018, un nombre record de participations été obtenu, avec plus de 168.204 répondants exactement. La prochaine, puisque c'est tous les 4 ans, est donc en phase de préparation. Cette enquête est l'exemple d'une belle collaboration autour de la sécurité, à côté de la Police Fédérale et d'un échantillon fédéral, 164 zones de Police, 240 communes et une province ont participé à celle-ci lors de la dernière édition. À l'occasion de cette enquête, des questions peuvent également être ajoutées et orientées par les communes, voire les Zones de Police et/ou les Zones de Police le cas échéant.

Pourriez-vous nous communiquer si cette démarche a déjà été effectuée par le passé et/ou si vous l'avez prévue dans la perspective de la prochaine édition du moniteur, comme outil important de diagnostic ?

Cette collaboration à tous les niveaux de gestion de la sécurité/prévention permet l'utilisation d'un instrument uniforme, rendant possible la comparabilité des résultats entre les plans policiers et les plans administratifs, tels que les Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention, vous aurez d'ailleurs vu que j'avais aussi une attention attirée sur ce dossier-là, mais au Conseil puisque c'est une matière du Conseil.

Il serait intéressant de connaître l'utilisation qui est faite de cet outil dans la construction des actions locales.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Chef de groupe.

C'est moi-même en ma qualité de Président de la Zone de Police qui vais vous apporter la réponse.

Notre Zone de Police a effectivement participé à l'enquête du moniteur de sécurité 2018 dont les résultats m'avaient alors été présentés ainsi qu'aux membres du Conseil zonal de Sécurité.

Pour rappel et en complément de ce que vous avez exprimé, le moniteur de sécurité est une initiative de la Police fédérale en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et les Autorités locales, donc les communes et les Zones de Police.

En 2011, nous avons procédé à une enquête locale de sécurité. L'enquête du moniteur de sécurité de 2018 nous a permis, dès lors, de faire une comparaison entre ces deux années et donc, une évaluation des politiques menées.

L'objectif de ce moniteur de sécurité, c'est bel et bien de donner une image subjective de la criminalité en opposition à une image objective attestée par des chiffres. C'est donc d'avoir une image du sentiment d'insécurité ressenti par les citoyens.

Cela nous permet de disposer d'une aide à l'élaboration, au suivi et à l'élaboration des Plans de Sécurité, je pense singulièrement au Plan National de Sécurité, au Plan Zonal de Sécurité ainsi qu'au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

Le diagnostic local de sécurité dont nous avons déjà discuté au Conseil est le préalable du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Et ce diagnostic local de sécurité se fonde lui-même sur les éléments qui ressortent du moniteur de sécurité. Donc, vous voyez, c'est bien tout un lego imbriqué.

Avec les statistiques de la Police, le Plan Zonal de Sécurité, les informations disponibles du Parquet, la Politique nationale de Sécurité et toute une série d'autres données, le moniteur oriente alors le diagnostic et par conséquent le choix des phénomènes que nous estimons devoir cibler dans notre Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Ça nous permet aussi de déterminer les actions de prévention sur le terrain qui doivent être menées, notamment par le service de Cohésion sociale.

Toute la population n'est pas interrogée, seuls les plus de 15 ans, sur base d'un tirage au sort dans le Registre National, avec une répartition proportionnelle entre les âges et les sexes, ont reçu un questionnaire.

À Namur, les plus de 15 ans représentaient, en 2018, 93.114.000 personnes. 1.500 questionnaires ont été envoyés sur les 68.000 Belges qui ont été adressés et 474 réponses namuroises ont été réceptionnées, c'est donc un taux de réponses de 32%, ce qui est assez appréciable.

Parmi les sujets évoqués, je citerai, à titre d'exemple, l'aspect général du quartier, est-ce qu'il est soigné ou pas? les comportements d'évitement adoptés, genre, je n'ouvre pas aux inconnus, je ne quitte plus la maison après telle heure, la cybercriminalité, la connaissance des services de prévention que la Police offre, le fonctionnement de la Zone, est-ce que le contact est facile ou pas? est-ce qu'on connaît son agent de quartier ou non, les raisons des contacts avec la Police?

Et outre ces questions qui étaient identiques pour tous à l'échelle du pays, notre Zone avait aussi utilisé la possibilité, qui était payante parce que ça génère de l'encodage supplémentaire, mais ce n'est pas grave, on l'a fait, de pouvoir poser 3 questions particulières supplémentaires.

La première question concernait l'appréciation des outils technologiques que sont le site Internet, la page Facebook de la Police communale comme fédérale.

La deuxième, c'était une question quant à l'opportunité de déléguer davantage de missions de surveillance et de contrôle à des sociétés privées de gardiennage pour la gestion des événements ou pour la surveillance de certaines zones d'activités commerciales ou industrielles.

Et la troisième question, c'est "Que pensez-vous de la présence, de la visibilité policière?". Est-ce que vous la voyez régulièrement ou pas, en ville, en périphérie, dans les abords d'écoles ou principaux endroits publics, aux événements organisés sur le territoire, etc. ?

Les 2 premières questions, celle du site Web, Facebook et celle de la délégation à des surveillances organisées par des sociétés privées étaient en fait des questions qui étaient

communes à l'ensemble des Zones de Police de l'arrondissement. C'est un choix qui avait été fait entre elles à l'époque. Notre dernière question était plus spécifique à notre Zone de Police.

Pour être complet, ces 3 questions nous ont permis d'apprendre que les 3 outils technologiques cités n'étaient pas particulièrement utilisés début 2018. Plus de 65% des répondants ne les avaient jamais utilisés. J'espère qu'avec l'essor des réseaux sociaux, il en est autrement aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'opportunité de déléguer les missions de surveillance et de contrôles aux sociétés privées, 52% de la population interrogée estimait cela utile pour la surveillance des zones commerciales et industrielles. Et 42% l'estimait opportun pour la surveillance des événements.

Et la dernière question propre à notre Zone visait à évaluer la présence et la visibilité de la Police. Entre 2011 et 2018, manifestement, il y a eu par les réponses obtenues, il y a eu une réelle augmentation de cette visibilité pour tous les sites qui étaient ciblés, centre-ville, écoles, événements.

Vu la création de notre section Urba depuis quelques temps, vous le savez, on a procédé et on est en train de le faire au recrutement pour densifier ça, j'ose espérer que les chiffres seront encore meilleurs parce que même si ces questionnaires semblent refléter une amélioration de l'augmentation de la visibilité, on sait que ça reste encore un défi et qu'il y a pas mal de doléances qui subsistent.

Notre Zone Police Capitale participe aussi à nouveau à l'enquête organisée cette année et on fera donc usage aussi de cette possibilité de poser des questions complémentaires.

(Fin du chrono)

J'étais quasi arrivé au bout de ma réponse, je vous la transmettrai de manière écrite, Monsieur Martin, pour le complément.

Vous avez 2 minutes pour la réplique, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

J'attendais que vous me passiez la parole.

Merci pour votre réponse bien détaillée et très heureux, en effet, d'entendre. Je n'avais plus le souvenir que nous avons utilisé l'outil qui permet, on peut l'entendre, des ajustements plus qu'à la marge sur notre politique de sécurité, surtout d'avoir ces éléments, en effet, subjectifs qui viennent compléter les informations qu'on peut récolter et qui tissent notre diagnostic local de sécurité.

Et donc, je ne sais pas si cette année vous avez déjà planché sur les questions, parce que je pense qu'il y avait une deadline, on était dans le timing, si vous avez déjà travaillé aux questions, si déjà il y aura des questions qui seront posées cette année et si vous avez déjà travaillé à ces questions à communiquer au niveau fédéral.

Je pense, en effet, que l'outil en vaut la peine et d'utiliser cette voie pour pouvoir sensibiliser ou en tout cas, avoir des informations qui remontent de nos citoyens.

Ma question était celle-là, mais bon, on pourra y revenir une prochaine fois. Merci, en tout cas, pour vos éléments de réponse.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Tout à fait, sans problème. Je vous transmettrai évidemment le complément de ma réponse qui visait notamment à souligner combien le service de Cohésion sociale était lui-même impliqué en amont dans l'élaboration de ce moniteur de sécurité. Et si, entretemps, on a les 3 questions complémentaires qui ont pu être formulées, je vous les indiquerai également.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous en prie.

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE (ROI – ART.94)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Questions orales d'actualité en vertu de l'article 94 de notre ROI. Est-ce que l'une ou l'autre personne souhaite utiliser cette faculté d'une question d'actualité en lien avec notre Zone de Police?

Je vois la petite main de Madame Kinet, je vous en prie, Madame Kinet. Vous avez 2 minutes.

Question: Ne faudrait-il pas revoir le règlement namurois qui impose les gobelets réutilisables au vu de la crise sanitaire? (Mme F. Kinet, Conseillère communale)

Mme F. Kinet, Conseillère communale:

Je vais aller vite. Merci Monsieur le Bourgmestre.

J'ai pu lire dans la presse, il y a quelques jours, que le Député régional François Bellot avait interrogé la ministre Céline Tellier à propos des gobelets jetables.

Donc, je reprends une partie de ses termes vu le temps imparti. "C'est une bonne chose, mais les gobelets réutilisables constituent aujourd'hui un risque sanitaire non nul puisque l'on ne connaît toujours pas les modalités de lavage sur place".

Ce à quoi la Ministre Céline Tellier a répondu: "les gobelets jetables peuvent toujours être utilisés s'ils font l'objet d'une collecte sélective en vue de leur recyclage". Donc, il est toujours possible moyennant le respect des conditions précisées dans l'Arrêté de s'en servir.

Il y a un an déjà, c'était le problème de santé publique qui était ma principale préoccupation. C'est déjà fini?

Vous imaginez, disais-je, le nid de prolifération, il n'y a pas que le coronavirus, déjà il y a plus d'un an.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Bourgmestre, qu'il faut maintenant enfin revoir notre règlement namurois? Puisque celui-ci imposait des gobelets réutilisables. Pour que nous soyons prêts lors du retour des événements qui devrait quand même s'annoncer un jour, petits ou grands d'ailleurs.

Merci Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Kinet.

Je dois confesser qu'il n'y a aucun lien avec la Zone de Police, alors qu'on est ici.

Mme F. Kinet, Conseillère communale:

Ça a été voté à la Zone de Police.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Non, pour le Règlement général de Police, mais en l'occurrence, ce n'est pas une matière d'actualité liée à l'activité de la Zone de Police. Donc, ce n'est pas recevable.

Et par ailleurs, même si vous aviez davantage dû développer cette question dans l'autre séance, c'est-à-dire celle du Conseil communal, encore faut-il puisque c'est le principe de la question d'actualité que ça ne pouvait pas souffrir d'un délai différent d'un Conseil à l'autre.

Or, la question de la politique que l'on mène en matière de gobelets réutilisables n'est pas un élément qui, effectivement, ne pouvait pas être posée via une question complémentaire classique.

Donc, en l'occurrence, je pense que ce n'est pas conforme à ce qu'on appelle une question d'actualité.

Monsieur Martin.

Question: y a-t-il une attention particulière sur la gare en tant que lieu dangereux? (M. F. Martin, Chef de groupe PS)

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Oui, Monsieur le Président.

Un article qui est paru hier qui signalait que le Ministre de l'Intérieur a fait le point sur la criminalité dans nos gares pour l'ensemble de 2019 et le premier trimestre 2020.

Comme lieu de transit, les gares n'échappent pas à la criminalité, à commencer par des vols. On retrouve aussi des possessions d'armes, de drogues, sans compter des agressions d'ordre sexuel notamment.

Il est, dans ce bulletin, montré que Namur se hisse à la troisième marche du podium wallon, même si la délinquance y est en net recul. On y compte 254 faits en 2019 alors qu'on dépassait les 400 en 2016 et 2017. Ici, les chiffres sont notés pour les vols et les étrangers en infraction qui constituent d'autres vols, des possessions de drogues, etc.

Et donc, l'article faisait part de ce bulletin qui était présenté par le Ministre récemment. Je voulais savoir si, avec la Zone, en tout cas, avec le Chef de Zone, il y avait déjà eu une attention attirée sur ces chiffres. Est-ce qu'il y avait une correction ou bien une attention plus particulière attirée sur la gare en tant que lieu dangereux comme il est pointé dans l'article?

Merci pour vos éléments de réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Martin.

J'avoue très humblement que je n'ai pas eu l'occasion de discuter avec le Chef de Corps de cet article dont je n'ai pas eu connaissance, vous m'en parlez.

Je retiens, en tout cas, une chose, c'est qu'il y a une diminution du nombre d'actes, même si, évidemment, il faut l'honnêteté de reconnaître que c'est probablement à l'échelle du pays largement induit par le Covid, et donc, la restriction des déplacements, des événements, des activités.

Et donc, probablement que ce n'est pas une année statistique qui est très fiable, même si on aurait été heureux de pouvoir s'enorgueillir de la diminution des actes de délinquance qui ont été posés.

La gare, son quartier et la gare elle-même d'ailleurs restent un sujet de préoccupation. J'ai déjà plusieurs fois, vous vous souviendrez, exprimé ici en Conseil communal, mais je l'ai fait aussi à huis clos avec le Chef de Corps, combien il était important de se préoccuper d'intensifier les actions dans le quartier de la gare.

Au sein de la gare, ce n'est pas du ressort de notre Zone de Police, c'est la Police des Chemins de Fer en premier ressort qui m'envoie chaque semaine d'ailleurs le compte-rendu des arrestations administratives auxquelles elle procède parce qu'elle reste vigilante et elle a intensifié sa présence aussi sur la gare de Namur, ce qui plus tôt de bonne augure.

Et donc, inévitablement, ça améliore aussi les statistiques dans le mauvais sens du terme, dans le sens où ça les améliore à la hausse parce qu'il y a aussi plus d'actions. C'est un peu aussi comme y a-t-il plus de personnes contaminées ou y a-t-il plus de testings effectués?

C'est un peu le même principe, mais en tout cas, ça reste un élément de préoccupation la gare et ses alentours. C'est incontestable.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

OK. Merci pour vos réponses. Je peux vous transmettre l'article si vous le souhaitez, mais j'imagine que cet article n'est jamais que le résumé d'un rapport qui aura été fait au niveau fédéral.

Merci pour vos éléments de réponses, mais peut-être, en effet, que ce serait peut-être bien dans votre commission éventuellement de voir si le Chef de Corps aura eu l'occasion d'avoir un entretien avec les services fédéraux, la Police des Chemins de Fer sur ce bulletin et voir un petit peu s'il y a des choses qui seraient ajustées.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

En tout état de cause, on présentera prochainement à la population namuroise le bilan, si je puis dire, de l'année écoulée avec les éléments statistiques de la Police. Ce sera probablement une opportunité pour moi de convier le Chef de Corps à une prochaine réunion de notre commission et de pouvoir alors lui demander qu'il expose aux Conseillers ce bilan et qu'il se mette à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous en prie.

S'il n'y a plus d'autres questions, je clôture la séance publique de notre Zone de Police. On reviendra alors sur le huis clos après la séance publique du Conseil communal qui va pouvoir débiter sous la Présidence de Madame Oger.

Je lui cède le relais bien volontiers.

Approbation du procès-verbal

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil - Zone de Police du 26 janvier 2021 est considéré comme approuvé.

La séance est levée à 03h01

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

L. Leprince

M. Prévot